

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 232

Artikel: Un peu de statistique

Autor: A.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un peu de statistique

Les femmes dans les Associations professionnelles.

N. D. L. R. — La Commission des Professions féminines du Conseil International des Femmes a fait, dans les différents pays, une enquête sur la situation de la femme dans les syndicats et autres groupements professionnels. L'Office suisse pour les Professions féminines ayant été chargé de répondre au questionnaire adressé à la Suisse, nous publions ci-après un résumé de ce questionnaire et des réponses qui lui ont été données.

On désirait savoir, en premier lieu, si chez nous, les femmes forment entre elles des syndicats ou des associations professionnelles, et quelles sont la forme et l'importance de ces groupements. De plus, on s'est informé de l'organisation des associations mixtes, de la situation qu'y occupent les femmes et de l'influence de celles-ci sur les affaires de ces associations. Puis, nous devons indiquer si, dans les sociétés mixtes, les intérêts des femmes étaient aussi bien défendus que ceux des hommes. La question à laquelle il nous a été le plus difficile de répondre était la dernière: Existe-t-il chez vous une tendance à former des associations professionnelles purement féminines, ou les femmes visent-elles plutôt à s'affilier aux associations professionnelles mixtes ?

Voici les réponses que nous avons reçues :

En Suisse, les syndicats sont, à peu d'exceptions près, des associations mixtes. Les syndicats des lithographes et des typographes qui ne comptent que des membres masculins, les femmes étant exclues de ces professions-là, constituent une exception. Il n'existe pas, chez nous, de syndicats uniquement féminins.

En fait d'autres groupements professionnels, composés entièrement de femmes, on trouve en Suisse :

L'Association suisse des institutrices (neutre)	1447 membres
L'Association des institutrices catholiques de la Suisse, env.	1170 membres
L'Association suisse des maîtresses de l'enseignement des travaux féminins	2199 membres
L'Union suisse des maîtresses d'écoles professionnelles et ménagères (neutre)	360 membres
L'Association suisse des femmes universitaires	240 membres
La Soc. suisse des femmes peintres et sculpteurs (neutre)	207 membres
La Fédération suisse des Sociétés d'employées (neutre)	2104 membres
L'Association suisse des femmes auxiliaires postales, télégraphistes et téléphonistes (neutre)	180 membres
(Il ne s'agit pas ici de fonctionnaires, mais des employées particulières des chefs de bureaux de 3 ^{me} classe à la campagne).	
L'Association suisse des jardinières (neutre)	78 membres
L'Union féminine suisse des arts et métiers (Patrones, femmes chefs d'ateliers, de magasins, etc. établies à leur compte) (neutre)	environ 900 membres
La Société suisse des sages-femmes (neutre)	1124 membres
La Fédération suisse des Sociétés ouvrières catholiques	17770 membres
L'Union suisse des employées de maisons, d'hôtels et de restaurants (catholique)	1761 membres

Les associations professionnelles mixtes de Suisse sont les suivantes :

a) *Syndicats socialistes :*

Union syndicale suisse: Membres: hommes	135.604
femmes	15.798
Total	151.402

b) *Syndicats confessionnels.*

1. Union suisse des syndicats chrétiens-nationaux de la Suisse (catholiques conservateurs): Membres: hommes environ	7.000
femmes	4.200
Total	11.200

2. Union suisse des ouvriers et employés évangéliques:	
Membres: hommes environ	2.500
femmes	1.800
Total	4.300

c) *Associations professionnelles neutres :*

1. Société suisse des commerçants (Employés de commerce de toutes les catégories)	
Membres: hommes	21.775
femmes	2.376
Total	24.151
2. Association suisse des instituteurs:	
Total des membres, hommes et femmes	10.011
3. Fédération suisse des instituteurs et institutrices abstinents:	
Membres hommes environ	600
femmes	500
Total	1100
4. Union suisse des télégraphistes et téléphonistes (les femmes forment, dans certaines localités des sections à part):	
Membres hommes	858
femmes	2.014
Total environ	2.872
(Cette Association constitue une division de la Fédération des fonctionnaires suisses des postes, des télégraphes et des douanes).	
5. Union Helvétia, Fédération centrale des employés d'hôtels de la Suisse:	
Membres hommes	2.781
femmes	321
Total	3.102
6. Association suisse du personnel des banques:	
Total des membres hommes et femmes environ	5.000
7. Association suisse des employés et des aides-libraires:	
Membres hommes	130
femmes	32
Total	152
8. Alliance suisse de garde-malades:	
Membres hommes	71
femmes	1.629
Total	1.700
9. Union suisse des masseurs et masseuses diplômés:	
Membres hommes	52
femmes	44
Total	96
10. Association suisse des Jardins d'enfants (écoles Fröbel) (qui n'est pas à proprement parler une association professionnelle):	
Membres: <i>Kindergärtnerinnen</i> en fonctions	470
Amis des Jardins d'enfants	530
Total environ	1000

N.-B. — Les chiffres de membres indiqués ici, se rapportent dans la plupart des cas à l'année 1923.

Dans les associations mixtes, les femmes ont les mêmes droits que les hommes et, dans plusieurs d'entre elles, sont représentées dans les Comités. Il leur est donc possible d'exercer une certaine influence sur les décisions à prendre, même si cette influence n'est pas prépondérante.

En principe, dans ces associations, on s'efforce de défendre les intérêts des femmes, aussi bien que ceux des hommes. C'est le cas, en particulier, dans un grand nombre de syndicats et, ces derniers temps, dans l'Union suisse des commerçants. Les téléphonistes reconnaissent ouvertement qu'il leur est utile d'appartenir à la grande Fédération des employés postaux dont elles n'aimeraient pas à se séparer, au risque de voir leur situation s'aggraver.

Aucune tendance à séparer les sexes ne se manifeste dans les syndicats. Cependant la plupart des Unions syndicales ont noté, ces dernières années, un recul sensible du nombre de leurs membres féminins, ce qui n'est pas dû au fait de l'organisation séparée de ceux-ci, mais à d'autres causes.

L'existence d'associations purement féminines, à côté de groupements mixtes de même catégorie, prouve que les femmes ont encore à défendre des intérêts particuliers qui ne sont pas suffisamment pris en considération dans les associations mixtes. C'est le cas, par exemple, et de façon très nette, pour les institutrices; de même, la Fédération suisse des Sociétés d'employés désire, avant tout, conserver son indépendance, mais a trouvé bon de s'affilier dernièrement comme membre collectif à l'importante Société suisse des commerçants, afin de poursuivre avec elle des buts communs. Cette affiliation a, très certainement, été rendue possible, grâce au changement apporté dans l'attitude des membres masculins par le travail intelligent du groupement féminin. A l'heure qu'il est, la Société suisse des commerçants se rallie officiellement à la formule: « A travail égal, salaire égal ».

L'Union féminine suisse des arts et métiers et l'Association suisse des femmes universitaires ont été fondées comme sociétés exclusivement féminines. Il semble que, souvent au début, se fait sentir chez les femmes le besoin d'une organisation séparée. Plus tard, ce sentiment s'affaiblit et c'est, parfois, le principe de l'association mixte qui finit par triompher. Ainsi l'Union féminine suisse des arts et métiers a admis, aujourd'hui déjà, une collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers, groupement masculin poursuivant des buts semblables aux siens. Les masseuses, organisées d'abord entre elles, ont désiré, au bout d'un an déjà, se joindre aux masseuses et forment aujourd'hui avec eux une association mixte. Par contre, les femmes peintres et sculpteurs, n'ont à leur disposition que leur société féminine, leurs collègues masculins ayant refusé de les admettre au milieu d'eux.

En somme, les femmes suisses, y compris les ouvrières, ont de la peine à s'organiser, ainsi que le prouve le petit nombre de femmes syndiquées en comparaison du nombre des ouvriers. Dans la plupart des groupements professionnels, beaucoup de femmes se tiennent encore à l'écart, quoiqu'il soit juste de reconnaître que les Sociétés existantes se donnent toute la peine possible pour augmenter le nombre de leurs membres et répandre le principe de l'association.

A. M.

Pour l'écolier débile

Classe aérée et école de plein air

Le quartier des Epinettes, tout au nord de Paris, est des plus peuplés. Rues étroites, maisons sordides, taudis, misère, tuberculose... il serait aisé d'égrener plusieurs grains encore du chapelet des infortunes de ses minables habitants. Heureusement qu'ici, comme partout ailleurs dans la grande ville au grand cœur, d'ingénieuses organisations sont entrées en guerre contre les circonstances défavorables. Avec l'autorisation de la Préfecture du département de la Seine, je viens de voir la « Classe aérée » des Epinettes, et en sors toute réconfortée.

C'est le grand bâtiment de l'Ecole communale des jeunes filles qui abrite la « Classe aérée » et les « Vacances en plein air », deux organisations réservées à une trentaine de fillettes débiles. Ces enfants ont été sortis des classes régulières de l'école et groupées dans une vaste salle, à hauts vitrages toujours ouverts, et où entrent abondamment l'air et la lumière. C'est ici qu'elles travaillent, quatre heures par jour, assises commodément devant le tableau noir; c'est ici aussi qu'elles se reposent ou qu'elles jouent quand le temps est mauvais.

La petite troupe des maigriottes commence toujours la journée par une visite au vestiaire-lavabo: savonnage du visage, du cou, des bras, des épaules, et brossage des dents. Trois fois par semaine, séance de douches. Cette toilette scolaire n'est généralement pas de trop! Je pense ici à cette mère de la banlieue parisienne qui retira son enfant de l'école parce qu'on se permettait de la baigner. « L'eau n'a jamais touché mon corps », disait-elle d'un ton courroucé.

En hiver, les petites conservent leurs manteaux et enfilent des chaussons fourrés fournis par l'école; en été, elles échantonnent leurs

De-ci, De-là...

Sarojini Naidu.

A la prochaine réunion du Congrès nationaliste hindou, à Cawnpore, c'est une femme, Sarojini Naidu, qui occupera le fauteuil de la vice-présidence. Mrs. Naidu est une personnalité intéressante, une poétesse de renom dans son pays. Les suffragistes réunies à Genève lors du Congrès de 1920 n'ont certainement pas oublié sa beauté majestueuse, ses voiles harmonieux et sa parole sibylline.

On peut dire que Mrs. Naidu joue en ce moment, jusqu'à un certain point, le rôle tenu auparavant d'abord par Gandhi, ensuite par l'habile et avisé M. Das. A la mort de M. Das, il sembla que Gandhi regagnerait le pouvoir perdu. Cependant, comme il voyage sans cesse d'un bout à l'autre du pays, son influence est nulle parmi les nationalistes, et Mrs. Naidu est en présence d'un parti qui ne sait pas trop de quel côté se tourner depuis qu'il a laissé tomber Gandhi et qu'il a perdu M. Das.

Mrs. Naidu a beaucoup voyagé en Europe et en Afrique. C'est une Bengali; elle espère réussir, comme auparavant l'avait fait Gandhi, à unir les Hindous et les Mahométans dans la lutte pour la conquête du *Home rule*, c'est-à-dire de l'Inde aux Hindous.

(D'après *Time and Tide*.)

V. D.

Allocations familiales.

Les allocations familiales se développent en France. Le nombre des caisses de compensation a passé de 152 en 1924 à 176 en juin 1925, représentant 11.200 firmes contre 9300 l'année précédente. Le total des allocations payées par ces firmes cette année est de 160 millions de francs (128 en 1924). 3 millions et demi d'employés et d'ouvriers sont affiliés à des administrations privées ou officielles distribuant des allocations familiales pour un montant global de plus d'un milliard de francs français. Les allocations mensuelles sont en moyenne de 19 fr. pour 1 enfant; 48 pour 2; 90 pour 3; 140 pour 4; 253 pour 6

(H. S. M.)

La première « notaire » bernoise.

C'est la ville de Bienna qui, dans tout le canton de Berne, aura eu la première l'honneur de posséder une femme notaire brevetée, en la personne de M^{lle} Schlumpf, première employée de la recette de district.

Nos aliénés.

A ne considérer que les malades de la tête internés dans les asiles relevant des cantons, nos aliénés sont environ 15.000, dont la moitié sont des victimes de l'alcool. En comptant 4 francs par jour d'entretien et de soins à ces malades et 5 francs par jour de gain moyen perdu par incapacité de travail, on constate que l'aliénation mentale coûte à la Suisse environ 45 millions par an. Ainsi,

vêtements de dessus contre une combinaison de coton rose, offerte aussi par l'école, et laissant le cou, les bras et les jambes complètement libres. Frères et pâlottes au début, mais baignées de soleil, inondées du grand air pur venant de la banlieue par-dessus le boulevard Bessières et les anciennes fortifications, elles absorbent plus ou moins diligemment la manne scolaire tout en fortifiant leur organisme débilité.

Et elles mangent, elles mangent! Du bon lait chaud à 10 heures; à midi, une soupe épaisse, 80 grammes de viande rôtie, des légumes (pâtes, riz, purées); à 4 heures un bon goûter de cacao, bouillie ou tartines. Les gosselines apprécient peut-être un peu moins que toutes ces bonnes choses la dose d'huile de foie de morue que ne manque pas de leur infliger le médecin scolaire.

Le repas de midi achevé, chaque fillette fait sa sieste d'une heure, couchée sur un lit de camp et roulée dans une couverture. Que la sieste se fasse dehors ou dedans, elle est toujours la bienvenue. Le soleil caresse les joues creuses, le bon air vivifie les poumons délicats, le silence apaise les jeunes âmes fiévreuses, le sommeil bienfaisant détend les corps vite lassés, et transporte toute cette petite humanité souffrante dans le beau pays des rêves aimables.

— Les petites, venez ici qu'on vous mesure et qu'on vous pèse, et qu'avec cet ingénieux instrument on contrôle votre façon de respirer. Toutes progressent. Quelques-unes augmentent d'un kilogramme par mois; les poitrines étroites s'élargissent et les mollets ressemblent de moins en moins aux baguettes de tambour du début. Mais, aussi bien que le corps, l'esprit et le cœur se transforment. Les fillettes, de tristes et languissantes qu'elles étaient, deviennent vives et gaies; elles savent maintenant jouer, et chanter, et travailler. L'interminable bronchite de chacun des hivers de leur jeune vie a disparu, au grand émerveillement des mamans. Puissent ces dernières comprendre l'évidente relation entre la propreté, le bon